

Le magazine du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne



## 02 actualités

**D3E :**  
un pour un,  
tous pour  
l'environnement



## 07 décryptage

**La collecte  
pneumatique  
des déchets**



## 08 bonnes pratiques

**Une recyclerie  
sur Internet**



## 04 dossier

**LA PRÉVENTION :  
C'EST AUSSI  
L'AFFAIRE  
DES INDUSTRIELS**

→ Les prochaines réunions du Comité syndical du SYCTOM sont prévues les mercredis 12 mai et 23 juin 2010.

## Lancement du Comité de pilotage pour le plan de prévention des déchets 2010-2014 du SYCTOM

Le 18 février dernier, au Conseil régional d'Ile-de-France, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne a tenu la première réunion du Comité de pilotage pour l'élaboration de son nouveau plan de prévention des déchets ménagers pour la période 2010-2014.

→ Isséane : processus de tri optimisé

Face à l'augmentation des besoins de tri, l'organisation du centre de tri des collectes sélectives d'Isséane a été optimisée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, une troisième équipe d'agents-trieurs a été mise en place, ce qui permettra de traiter 22 000 tonnes de déchets par an, soit 30 % de plus qu'en 2009. Cette solution a été prise dans l'attente du redéploiement des espaces affectés au pré-tri des objets encombrants.



sur le territoire de l'agglomération parisienne.

**Deux axes prioritaires : la réduction des quantités et de la nocivité**

Après avoir présenté le rôle des différents acteurs dans le dispositif national et régional de prévention, le SYCTOM a pu décliner les axes de travail qu'il entend mener avec le comité de pilotage.

A son échelle, il souhaite que 100 % de son territoire, c'est-à-dire l'ensemble de ses communes soit doté d'un programme local de prévention afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de -7% de déchets d'ici cinq ans. Pour y parvenir, il mise sur la réduction des quantités de déchets par des mécanismes de soutien financier (subventions) et opérationnel (outils d'information et de sensibilisation...) mais aussi sur la réduction de leur nocivité. Cette dernière piste de réflexion doit conduire à réduire fortement ces déchets dits « dangereux » et/ou « spéciaux » dans les bacs de collecte d'ordures ménagères. Il a été également proposé au comité de pilotage de travailler sur le développement d'actions en faveur de l'éco-conception, du développement du réemploi et de l'exemplarité, pour le volet interne de l'établissement public

### BAROMÈTRE

**2009 : baisse des déchets supérieure de 0,8 point à celle du PIB**

Ordures ménagères :	↘ -2,3%
Collectes sélectives :	↘ -2,7%
Objets encombrants :	↘ -10,9%
<b>Total :</b>	<b>↘ -3 %</b>

Évolution des quantités de déchets reçus par le SYCTOM en 2009

Sur l'année 2009, les quantités de déchets ménagers reçus par le SYCTOM ont baissé de 3 %, soit davantage que le PIB de la France, qui a reculé de 2,2 % (données Insee publiées le 12/02/2010). Au dernier trimestre, la production de déchets a continué de chuter, malgré une hausse du PIB de 0,6 %.

« Pour contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux fixés aux échelles européenne, nationale et régionale, tous les acteurs de la chaîne des déchets doivent se mobiliser. J'ai donc souhaité recueillir les avis, les idées et les propositions de chacun de ces acteurs », a expliqué François Dagnaud, Président du SYCTOM. Ainsi, les communes adhérentes, les associations, les institutions, les éco-organismes et les partenaires économiques ont été conviés à participer à ce premier travail de concertation autour du développement de la prévention

(Charte d'administration responsable, poursuite des achats écoresponsables,...).

### Prochaine réunion de travail le 15 avril

D'ici au mois de septembre prochain, quatre réunions se tiendront pour définir précisément le contenu du nouveau plan de prévention du SYCTOM. L'objectif est de pouvoir présenter le

résultat de cette réflexion collective au Comité syndical dans le courant du dernier trimestre de cette année. Durant tout le mois de mars, les participants auront eu l'occasion de faire part de leurs réflexions et propositions à l'équipe prévention du SYCTOM. La réunion de travail prévue pour le 15 avril prochain permettra une restitution de ces échanges à l'ensemble des participants.

Pour l'année 2010, un budget de 850 000 euros (hors financement ADEME dans le cadre de la nouvelle TGAP) est prévu pour lancer les premières actions. Entre 2004 et 2009, le premier plan de prévention avait contribué à éviter l'enfouissement et l'incinération de 210 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, soit -7% de déchets ménagers en 6 ans.



## Centre de tri de Paris XVII : c'est parti !

Le 7 avril dernier, le comité syndical du SYCTOM a décidé de lancer les études pour la construction d'un centre de tri dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Construit sur un terrain de 13 500 m<sup>2</sup> appartenant à la ville de Paris, cet équipement sera conçu pour trier 30 000 tonnes par an de déchets issus des collectes sélectives. Le projet sera conçu et réalisé dans le cadre d'une démarche HQE®. Les déchets triés par les habitants du quartier arriveront dans le centre de tri par voie pneumatique (cf. p.7 « Décryptage »), à raison de 500 tonnes par an. Une première à Paris. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève

à plus de 46 M€ HT dont 1,5 M€ de subvention déjà accordés par la Région Ile-de-France dans le cadre du contrat « Terres vives ». D'autres participations financières

de la Région et de l'ADEME sont attendues au titre des équipements de tri, des économies d'énergie et du fret ferroviaire prévus sur site.



### ⇒ Débat Ivry-Paris XIII : bilan présenté le 19 février 2010

**Le débat public sur le projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII s'est achevé le 28 décembre 2009. La Commission particulière du débat public a publié un compte-rendu des opinions exprimées durant le débat et le président de la Commission nationale du débat public, un bilan reprenant les éléments essentiels. Le SYCTOM annoncera avant le 19 mai 2010 sa décision sur le principe et les conditions de la poursuite du projet.**

## D3E : un pour un, tous pour l'environnement

Pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf (réfrigérateur, mixeur, TV, téléphone, console de jeux vidéo, montre, néon, etc.), les magasins doivent reprendre l'ancien. C'est le système du « un pour un », institué pour que les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) soient dépollués puis recyclés au lieu d'être jetés à la poubelle. Le SYCTOM a conçu pour ses collectivités adhérentes une campagne de communication qui explique combien ce geste est important pour la planète. La boîte à outils mise à leur disposition, avec le soutien des éco-organismes, comporte des affiches, un flyer, des articles ou une brève pour leur bulletin municipal, une bannière animée pour leur site Internet ainsi que des panneaux d'exposition. À ce jour, 82 communes ont commandé les outils de sensibilisation proposés dans le cadre de cette opération lancée en mars 2010.

**Pour en savoir plus, Direction de la communication 01 40 13 17 09.**



# La prévention : c'est aussi l'affaire des industriels

**Dans la perspective du renouvellement des agréments des éco-organismes de la filière des emballages ménagers, le SYCTOM apporte sa contribution aux groupes de réflexion qui sont réunis sous le pilotage de l'Etat. Parmi ses propositions, il souligne la nécessité impérieuse d'inciter les industriels à développer l'éco-conception, non seulement pour favoriser leur recyclage, mais aussi pour diminuer la quantité de déchets, ainsi que le prévoit le Grenelle de l'environnement. Il appelle aussi à harmoniser le fonctionnement des différentes filières de responsabilité élargie du producteur (REP). Prévention des déchets, simplification des procédures pour les collectivités et allègement du coût du traitement des déchets pesant sur les citoyens sont les objectifs que le Syndicat poursuit.**

En octobre 2009, le SYCTOM adressait des propositions à Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, visant à faire évoluer le système de financement de la collecte sélective, du tri et du recyclage des emballages ménagers, en responsabilisant davantage les producteurs d'emballages (cf. SYCTOM Mag 27). Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles, il appelait de ses vœux une révolution en la matière, et indiquait trois axes de progrès : une éco-conception effective ; une information du consommateur plus claire, plus efficace, plus responsable ; une gouvernance équilibrée des éco-organismes. Alors que six groupes de travail rassemblant l'ensemble des acteurs de la filière des emballages ménagers élaborent, sous le pilotage de l'Etat, le cahier des charges d'agrément d'Éco-

Emballages et d'Adelphi, le SYCTOM approfondit sa réflexion et l'élargit au-delà de la seule filière des emballages ménagers.

“  
**Actuellement, le barème qui définit les modalités de soutien financier des industriels aux éco-organismes n'est pas assez incitatif...**”

### Plus loin que le recyclage

« Actuellement, le barème qui définit les modalités de soutien financier des industriels aux éco-organismes n'est pas assez incitatif pour les entreprises qui se mobilisent sur l'éco-conception » souligne

François Dagnaud, Président du SYCTOM. « A contrario, il n'est pas assez pénalisant pour les industriels qui ne jouent pas le jeu (emballages non recyclables, multimatériaux ou suremballages). L'éco-contribution témoigne seulement de la participation financière des producteurs à la gestion des déchets. Elle n'est pas le reflet de la recyclabilité des déchets. Des progrès sont encore à accomplir pour l'améliorer. Il faut aller

*jusqu'au bout du Grenelle de l'environnement qui prévoit une modulation des contributions financières des industriels en fonction de critères d'éco-conception. Celle-ci ne se limite pas à concevoir des produits recyclables. Elle consiste aussi à limiter la quantité et la nocivité des déchets.* » Les industriels devraient donc clairement être incités à mettre sur le marché des produits et des emballages plus légers et facilement recyclables.

#### Davantage d'équité

Il est d'autant plus impératif de réduire la quantité de déchets à la source que le consommateur acquitte l'éco-contribution lors de ses achats de produits emballés - elle est comprise dans le prix de vente - et qu'il paie également, en tant que contribuable, une contribution pour l'enlèvement des ordures ménagères. « *La situation actuelle, où le producteur d'un emballage mal conçu ne paie qu'une petite partie de son traitement alors que l'habitant paie une TGAP sur son élimination en supplément du coût du service public de gestion des déchets est anormale ; elle doit changer. Il*

*s'agit d'engager une vraie révolution copernicienne* » affirme François Dagnaud. Pour faciliter le choix du consommateur et lui permettre de devenir éco-responsable, le point vert, qui ne signale que la contribution financière du producteur, devrait être remplacé par un système visuel simple et clair, certifiant sa recyclabilité et son éventuelle dangerosité.

#### Davantage de simplicité

« *Par ailleurs, les filières de REP se multiplient. Dans un souci de cohérence et de simplicité, il serait opportun de coordonner les différents éco-organismes* » poursuit le Président du Syndicat. Il serait dommage de pénaliser les collectivités locales par un maquis de procédures. La simplification des démarches pour obtenir les soutiens des éco-organismes devrait être une priorité. « *Les ambassadeurs du tri ont un rôle crucial pour l'information des habitants et la prévention des déchets. Il faut leur permettre d'acquérir une connaissance complète de l'ensemble de la gestion des déchets, afin qu'ils deviennent des ambassadeurs du*



*déchet. Le SYCTOM propose un financement à 100% de leur fonction réparti sur tous les éco-organismes. Toutes les collectivités, même petites, doivent pouvoir en bénéficier à l'aide d'une procédure simple.* »

#### Davantage de lisibilité

Afin que les éco-organismes accomplissent pleinement leur mission d'intérêt général, le Syndicat souhaite que les collectivités locales siègent dans leur conseil d'administration. Il convient aussi de s'assurer que 80 % des coûts d'élimination des produits sont effectivement couverts par les éco-organismes, conformément au Grenelle de l'environnement.

## Qu'est-ce qu'une REP ?

Le principe de responsabilité élargie du producteur (REP) est au fondement de la mise en place des filières de collecte sélective et de traitement des déchets ménagers depuis le début des années 90. Il découle du principe du pollueur-payeur : les entreprises sont tenues de co-financer la collecte et le traitement des déchets générés par les produits qu'elles mettent sur le marché. Ce principe figure dans le code de l'environnement, dans la directive déchets de novembre 2008 ainsi que dans le Grenelle 1. Son application vise à prévenir la production de déchets à la source - réduire leur quantité et leur nocivité - et à favoriser la fabrication de produits recyclables. De façon générale, les producteurs assument leur responsabilité de façon collective, dans le cadre d'un éco-organisme, agréé par les pouvoirs publics, auquel ils versent une contribution financière. Cette éco-contribution, incluse dans le prix de vente des produits, est ensuite reversée aux collectivités locales ou aux opérateurs chargés de la collecte, du traitement et du recyclage des déchets.

## Bientôt 10 filières REP

D'ores et déjà, 7 filières de responsabilité élargie du producteur ont été mises en place : pour les déchets d'emballages ménagers, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les pneumatiques usagés, les déchets de papiers graphiques, les piles et accumulateurs usagés, les textiles usagés et les véhicules hors d'usage. Leurs contributions s'élèvent aujourd'hui globalement à près de 800 millions d'euros par an. La montée en puissance de ces filières a permis des progrès significatifs en matière de recyclage des déchets. Deux filières doivent être lancées en 2010, l'une pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), la seconde pour les déchets dangereux diffus des ménages. Une filière pour les déchets d'ameublement est en préparation.



## INTERVIEW



Christian Longet,  
Responsable du module  
Éco-conception dans  
le Master Éco-conception  
de l'université  
de Franche-Comté

## « Si les démarches d'éco-conception ne collent pas à ce que savent faire les opérateurs des déchets, il manque une partie du puzzle ! »

**Responsable du module Éco-conception dans le Master Éco-conception de l'université de Franche-Comté, Christian Longet explique que la prévention des déchets est un enjeu tout à la fois environnemental, technique et économique pour les industriels. Délivrée à Besançon, cette formation BAC+5 s'appuie sur les compétences scientifiques et pédagogiques de laboratoires de recherche reconnus dans les domaines des sciences de l'ingénieur, de la chimie et de l'environnement santé.**

### Quelle place les industriels accordent-ils aux déchets dans l'éco-conception ?

« Dès lors qu'on entre dans une démarche d'éco-conception, il faut aborder toutes les phases du cycle de vie des produits. La partie fin de vie doit donc être prise en compte. L'objectif est de travailler non seulement dans une optique de recyclage, mais aussi de réduction à la source. »

### Quelles voies sont envisagées par les industriels pour réduire les déchets à la source ?

« Il est tout d'abord possible de réduire la quantité de matières contenues dans un produit, en réduisant son poids ou son volume. Une autre voie consiste à travailler sur la structure du produit, c'est-à-dire à trouver des matières plus durables pour allonger sa durée de vie. On peut aussi utiliser des matières recyclées, qui auront été régénérées en « boucle fermée » dans le milieu industriel, dans des filières spécialisées, sans passer par le circuit classique de traitement des déchets, donc sans être prises en charge par la collectivité. La mise en place de filières de responsabilité élargie des producteurs (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, Véhicules Hors d'Usage, emballages,

etc.) incite les industriels à travailler sur la réduction à la source : moins leurs produits génèrent de déchets, moins leur contribution financière aux filières de traitement est élevée. »

### Les industriels ont donc intérêt à réduire les déchets à la source ?

« Oui, du triple point de vue technique, économique et environnemental. La problématique environnementale se pose particulièrement pour la gestion des déchets dangereux, D3E notamment. La prévention qualitative des déchets se développe de plus en plus. Éviter en amont l'utilisation de substances dangereuses réduit les risques pendant le transport et les opérations de traitement et de régénération de la matière. Du point de vue économique, si les produits contiennent moins de matière, leur coût de production sera moindre. S'il est possible de traiter cette matière de façon plus simple et plus efficace en fin de vie, son coût de traitement sera moindre. Enfin, techniquement, il est nécessaire de travailler sur des matériaux qui garantissent la qualité d'usage des produits et trouvent en fin de vie des débouchés dans un circuit de recyclage industriel en boucle fermée. L'enjeu est de trouver des alternatives plus vertueuses. »

### Les professionnels de la gestion des déchets sont-ils associés aux travaux d'éco-conception ?

« Il est clair que c'est un passage obligé pour que les travaux d'éco-conception aient des retombées concrètes. Les progrès en matière de réduction des déchets à la source vont résulter des efforts de R&D réalisés par les fabricants de matériaux d'une part et par les filières de recyclage d'autre part - pour trouver des techniques qui ne dégradent pas la matière et qui permettent si possible de la réinjecter pour un même usage. Si les démarches d'éco-conception ne collent pas à ce que savent faire les opérateurs des déchets, il manque une partie du puzzle ! Si on ne sait pas séparer les matières, si on ne sait pas les identifier, le travail d'éco-conception reste théorique. »

### Qu'en est-il de la dématérialisation des produits ?

« C'est l'une des voies futures, marketing et commerciale, pour réduire les déchets à la source. Plutôt que de vendre un produit, il s'agit de vendre un service dont il est le support - celui-ci étant loué, prêté ou mis à la disposition du client d'une façon ou d'une autre. Les grandes marques de photocopieuses pratiquent déjà ce système. Elles proposent une prestation de x photocopies au mois ou à l'année, mettent à la disposition le matériel, en assure la maintenance, le remettent en état le moment venu ou le démantèlent pour récupérer des pièces détachées, etc. On est là dans un système d'économie circulaire et d'économie de fonctionnalité, avec un allongement de la durée de vie des produits. »

## La collecte pneumatique des déchets

Un système de collecte pneumatique des déchets ménagers est prévu dans le futur éco-quartier des Batignolles à Paris, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Il sera relié au futur centre de tri des collectes sélectives dont le SYCTOM vient d'engager les premières études de réalisation. Détails sur un procédé qui évite les bacs de collecte ainsi que les tournées de bennes. Né dans les années 1960 en Suède, il a été déployé dans plusieurs villes d'Europe (Barcelone, Stockholm, ...) et plusieurs projets sont envisagés en région parisienne (Romainville, Vitry, Issy-les-Moulineaux, ...).

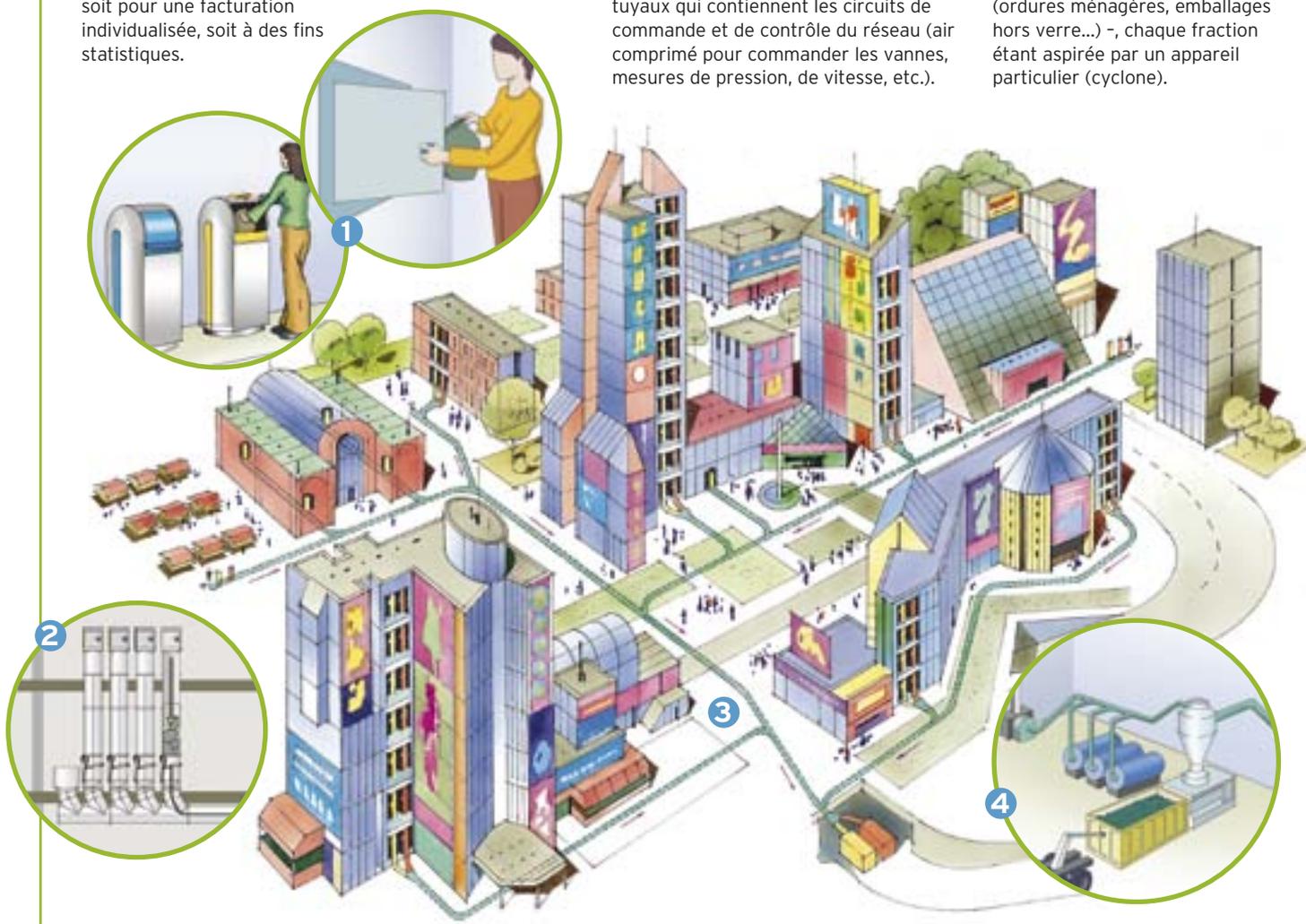
### Schéma de principe de la collecte pneumatique des déchets

**1** Les habitants déposent leurs sacs de déchets dans des bornes de collecte situées sur la voie publique, en pied d'immeubles ou dans les immeubles même (comme des bouches de vide à ordures). L'ouverture des bornes peut être commandée par carte magnétique, soit pour une facturation individualisée, soit à des fins statistiques.

**2** Dans leur partie enterrée, les bornes servent de stocks tampons. Elles sont vidées dès lors qu'elles sont pleines, selon une périodicité qui varie selon le jour de la semaine, la saison, etc.

**3** Le réseau souterrain est constitué de tubes de 50 cm de diamètre environ qui présentent des caractéristiques similaires à celles des conduites de gaz (étanchéité, résistance à la corrosion, solidité). Un réseau peut comporter plusieurs branches et dépasser 10 km. Mais la distance entre une borne et la centrale d'aspiration ne doit pas excéder 2 km. Les conduites sont doublées de tuyaux qui contiennent les circuits de commande et de contrôle du réseau (air comprimé pour commander les vannes, mesures de pression, de vitesse, etc.).

**4** Les déchets sont aspirés par une centrale, à plusieurs dizaines de kilomètres/heure, puis compactés en caisson et évacués vers des unités de traitement. L'air de la centrale d'aspiration est filtré avant d'être rejeté. L'aspiration des déchets s'effectue de façon sélective, fraction par fraction - par type de bornes (ordures ménagères, emballages hors verre...) -, chaque fraction étant aspirée par un appareil particulier (cyclone).



## Une recyclerie sur Internet

La ville de Meudon vient de lancer sur son site Internet une bourse de dons et d'échanges afin de donner une seconde vie aux objets dont ses habitants ne veulent plus chez eux. Ce nouveau service est la version contemporaine de la pratique ancestrale du troc.

Un vélo qui ne sert plus, de la vaisselle ou de l'électroménager en double, des meubles qui finissent par lasser... Quelqu'un pourrait en faire bon usage. Plutôt que les jeter, il suffit d'un clic pour leur donner une nouvelle vie.

Sur le site [www.ville-meudon.fr](http://www.ville-meudon.fr), la page « Dons d'objets/recyclerie » est la dernière née « d'Entre Meudonnais », l'espace d'échanges et de partage en ligne des habitants de Meudon. Dans cette rubrique, il est possible de donner, de demander et d'échanger des objets usagés.

Afin d'assurer la qualité et le bon fonctionnement de sa recyclerie cybernétique, la ville de Meudon a élaboré une Charte de bonne conduite.



### De particulier à particulier

La municipalité invite chacun à faire preuve de prudence et de discernement lors de l'utilisation « d'Entre Meudonnais ». La ville n'étant pas en mesure de contrôler chacune des annonces, ni même de surveiller les modalités d'échanges et de services proposés sur Internet.

### Professionnels s'abstenir

Elle souligne que la prospection commerciale est strictement interdite et qu'il s'agit uniquement d'un service de dons ayant vocation à favoriser la réutilisation d'objets entre particuliers et non le recyclage à des fins de revente. Si un utilisateur du site était sollicité par un professionnel souhaitant acquérir son objet, la mairie devrait en être informée immédiatement.

### Savoir-vivre

La ville recommande par ailleurs d'être ponctuel et courtois, notamment lorsqu'un objet a été réservé et un rendez-vous convenu avec son propriétaire. Elle rappelle que dans la plupart des cas, il est plus simple pour le propriétaire de jeter son objet. C'est donc au preneur qu'il rend service en le donnant. Elle suggère en dernier recours, si l'objet ne trouvait pas preneur, de contacter des associations locales qui pourraient être intéressées.

**Syctom** est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris  
Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Internet : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Dominique Labrouche, Emmanuel Borde-Courtivron - Directrice de la communication : Véronique Menseau  
Coordination : Nicolas Seguin - Crédits photos : © JL Valet - © Fotolia - © Studio Les 4 vents - © ENVAC AB - © Ville de Meudon - © SYCTOM de l'Agglomération parisienne - © Parimage  
Conception réalisation : **PARIMAGE** - Rédaction : Monik Malissard - Document imprimé par Desbouis-Grésil, sur papier Cyclus Print 100% recyclé.

ISSN 1769-8782